

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 8 juillet 2016

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le vendredi 8 juillet à 18h30, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Jacques Lessard a demandé aux membres du Conseil une rencontre d'information suite à la réception de la confirmation de l'aide financière pour le dossier de la mise aux normes des infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil sont présents et qu'unaniment une séance extraordinaire sera tenue immédiatement pour les points suivants :

1. Octroie du contrat pour la réalisation des travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable et amélioration de l'approvisionnement, du traitement et de la distribution de l'eau potable.
2. Adoption du règlement numéro 613, règlement décrétant des dépenses relatives à la mise aux normes des infrastructures d'eau potable et à l'amélioration de l'approvisionnement du traitement et de la distribution de l'eau potable et un emprunt de 5 834 537\$.
3. Programmation des activités des loisirs et de la culture – prise en charge des cours et des activités par le Service des loisirs et de la culture de la Ville de Disraeli.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRES.

Rapport-verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit, à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

Patrice Bissonnette,
Dir.-gén. / Sec.-trés.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 18h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

07-2016-238

QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. **Octroi du contrat pour la réalisation des travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable et amélioration de l'approvisionnement, du traitement et de la distribution de l'eau potable.**

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier de la mise aux normes des ses infrastructures municipales d'eau potable, la Ville de Disraeli a demandé des soumissions pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE six (6) soumissionnaires ont déposé leur offre à savoir :

Construction Longer inc.	5 370 942.15 \$ taxes incluses
Construction de l'Amiante inc.	4 967 552.94 \$ taxes incluses
Germain Lapalme et Fils inc.	5 027 082.44 \$ taxes incluses
Construction Binet inc.	6 075 343.04 \$ taxes incluses
Allen	5 109 489.00 \$ taxes incluses
Deric Construction inc.	5 911 840.31 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse des soumissions par la firme d'ingénierie CIMA+ ainsi que leur recommandation pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme et approuvé par le MAMOT;

07-2016-239

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,**

QUE le Conseil octroie le contrat pour la réalisation des travaux de mise aux normes de ses infrastructures municipales d'eau potable à Constructions de l'Amiante inc. au montant de 4 967 552.94 \$ taxes incluses, plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. **Adoption du règlement numéro 613, règlement décrétant des dépenses relatives à la mise aux normes des infrastructures d'eau potable et à l'amélioration de l'approvisionnement du traitement et de la distribution de l'eau potable et un emprunt de 5 834 537\$.**

07-2016-240

**Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 613, règlement décrétant des dépenses relatives à la mise aux normes des infrastructures d'eau potable et à l'amélioration de l'approvisionnement du traitement et de la distribution de l'eau potable et un emprunt de 5 834 537 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. **Programmation des activités des loisirs et de la culture – prise en charge des cours et des activités par le service des loisirs de la Ville de Disraeli.**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture de la Ville de Disraeli a pour mission entre autres d'offrir des activités et des cours accessibles, diversifiés et de qualité à la clientèle jeunesse et adulte;

CONSIDÉRANT QU'une prise en charge de l'ensemble de la gestion des activités et cours offerts s'assurera de rencontrer les trois objectifs ci-haut cités;

07-2016-241

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,**

QUE le Conseil demande au coordonnateur du Service des loisirs et de la culture de prendre en charge la gestion complète des activités et cours offerts par le Service des loisirs et de la culture dès la saison prochaine (automne 2016).

QUE le coordonnateur s'assure d'avoir des activités diversifiées, accessibles et de qualité pour la population disraeloise.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. Fermeture de la séance extraordinaire.

07-2016-242

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

QUE cette séance soit levée à 18h42.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

M. Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. / Sec.-trés.